AVANT ART. 18 N° **1804**

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 juin 2020

PLFR POUR 2020 - (N° 3074)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

AMENDEMENT

N º 1804

présenté par Mme Cazebonne, M. Frédéric Petit, Mme Genetet et Mme Lakrafi

ARTICLE ADDITIONNEL

AVANT L'ARTICLE 18, insérer l'article suivant:

Mission « Action extérieure de l'État »

Le Gouvernement présente au Parlement, avant le 31 juillet 2020, un état présentant, pour chaque poste diplomatique, les informations recueillies sur l'impact budgétaire de la crise liée à la pandémie de covid-19 sur les acteurs de la diplomatie francophone et culturelle recensés dans le programme 185 « diplomatie culturelle et d'influence » de la mission Action extérieure de l'État.

Cet état donne une vision à la fois détaillée et consolidée des besoins de chaque poste diplomatique pour la gestion de sortie de crise et de la relance pour la période d'après-crise.

Cet état est présenté sous forme de tableau, et ne présente aucun autre élément de contextualisation ou d'analyse.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le soutien de l'État à nos réseaux d'influence dans leurs différentes composantes (enseignement français, Alliances Françaises, Instituts Français, coopération universitaire et scientifique...) prévoit d'utiliser de multiples canaux et outils différents. Afin de pouvoir en vérifier et en évaluer la cohérence, le pilotage, et d'assumer efficacement le contrôle des aides exceptionnelles apportées, dont certaines sont tout à fait significatives dans leur montant, nous devons absolument pouvoir disposer d'un tel document.